



Expertise médicale avec erreur de diagnostic

Par **SARDEGNA**, le **05/02/2016** à **21:15**

Bonjour a tous,

Une question simple :Quelle stratégie face à une expertise médicale validé par le TGI avec une erreur de diagnostic ?

Le TGI à refusé de prendre en compte les pièces médicales postérieures au dépôt du rapport qui contredisaient le diagnostic retenu par les experts

Contexte : Responsabilité du fait des produits défectueux vaccin hépatite B.

Merci pour vos réponses

Par **asvictex**, le **12/03/2016** à **04:59**

Difficile à répondre car votre question " erreur de diagnostic" précisez merci de plus effectivement si des pièces arrivent après le dépôt du rapport c'est dommage mais c'est trop tard

Par contre il semble que le problème ne soit pas une " erreur de diagnostic " c-à-d alors responsabilité Fautive du professionnel de santé médecin , mais plutôt de la responsabilité de produits défectueux !!!

donc cela impliquerait le responsable qui fait que se produit soit défectueux / le Labo ? le Etablissement ? ou alors Est-ce un Aléa ? alors c'est une complication sans faute et sous la charge de la CRCI et l' ONIAM ou collectivité nationale qui indemniserait après expertise et si le gravité est de 6 Mois d'arrêt de travail sur 1 an ou si le taux des Séquelles permanentes ou AIPP est de plus de 24 ? mais précisez votre question pour comprendre et répondre de plus il est certain qu'en fait c'est la lecture et du rapport du TGI et des pièces nouvelles et votre écoute qui permet na bonne stratégie, évaluation et conseil bon courage que vous conseil le médecin qui vous assistait à l'expertise du TGI ?